



# Directive sur le secret des affaires : le Parlement Européen donne son feu vert



**Le Parlement européen a voté jeudi 14 avril la directive sur le secret des affaires, à une large majorité. Le texte protège les entreprises contre le vol de leurs données. Face à une forte opposition, les eurodéputés ont mis en place des garde-fous pour protéger la liberté d'expression et d'information.**

Le dernier billet d'humour de Nicole Ferroni n'a pas tardé à faire le buzz. L'humoriste officie habituellement au micro de France Inter, mais ce jeudi 14 avril c'est sur Facebook, en tant que simple citoyenne européenne, qu'elle a poussé "son coup de gueule". Un "coup de gueule" adressé à l'eurodéputée Constance le Grip, rapporteur de la directive sur la protection des "secrets d'affaires". Nicole Ferroni y dénonce une loi sur-mesure pour les multinationales.

Malgré une forte opposition, le Parlement Européen a pourtant donné son feu vert ce jeudi à cette directive. [Dans un communiqué](#), les eurodéputés expliquent avoir voté un texte qui facilite "les recours juridiques des entreprises pour obtenir réparation suite au vol ou à l'abus des données relevant du secret des affaires".

## **"Une entreprise sur cinq est victime d'un vol de ses secrets d'affaires chaque année"**

"Une entreprise sur cinq est victime d'un vol de ses secrets d'affaires chaque année. Un cadre juridique harmonisé doit permettre aux entreprises d'évoluer dans un environnement sûr et fiable, où leurs actifs et leur savoir-faire seront protégés", a justifié Constance le Grip.

La directive a été adoptée, sur la base d'un accord politique avec les ministres des 28 (503 voix pour, 131 contre et 18 abstentions). Elle protège, par la loi, les entreprises de l'Union Européenne du vol ou de la divulgation illicite de leurs données à valeur commerciale. Toutes les sociétés victimes pourront demander réparation devant la justice. Cette directive devra être traduite dans les législations nationales d'ici deux ans.

Le texte ne date pas d'hier. Proposé en 2013 par la Commission européenne, il a fait l'objet de nombreux débats... et de polémiques. Les milieux politiques et journalistiques se sont montrés très mobilisés. La présentatrice du JT de 13h de France2, Elise Lucet, avait lancé notamment [une pétition sur internet "Ne laissons pas les entreprises dicter l'info"](#) et réussi en moins d'un mois à réunir 350 000 signatures.

## **Des garde-fous**

Les eurodéputés avancent qu'ils ont pris en compte les craintes des opposants. "Nous nous sommes battus pour que ce texte protège également le travail des journalistes et les lanceurs d'alerte d'une façon aussi claire que possible", a indiqué Constance Le Grip. Concrètement le texte comporte des garde-fous, par exemple le droit à la liberté d'information primera lorsqu'un lanceur d'alerte révèle "une faute, un comportement inapproprié ou une activité illégale", dès lors qu'il agit "dans le but de protéger l'intérêt public général". De la même façon, la divulgation d'un "secret d'affaires" ne pourra faire l'objet de poursuites si sa découverte est légale: étude indépendante d'un produit ou découverte sans vol d'informations. "L'idée ce n'est pas de verrouiller et d'empêcher la circulation des connaissances", a assuré Constance Le Grip.

**Claire Cambier (@claire\_cambier) - Crédits Photos : iTELE**